

GAZETTE DES CAMPAGNES

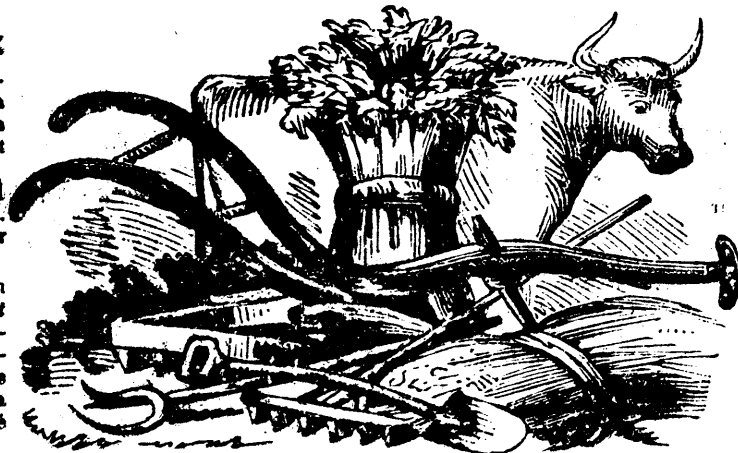
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. ete. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Exhibition Provinciale (Suite).

Notes de la Semaine : Temple expiatoire en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, en France ; brevet de Notre Saint-Père Pie IX à ce sujet. — Le comte de Chambord. — La Prusse et l'Église Catholique. — Exécution impie de la loi des Ecoles dans le Nouveau-Brunswick. — Mort de Mgr. Farrell, évêque de Hamilton.

Correspondances : Encre à écrire. — Le Manoir d'Haberville.

Sujets divers : L'élevage des lapins. — Le mari doit mettre son épouse au courant de ses affaires. — Le son employé comme aliment pour les bestiaux. — Unissez-vous, cultivateurs !

Petite chronique : Scrupule quant au patronage du Gouvernement fédéral. — L'exposition agricole du comté de Lévis. — Fromagerie de Victor Robert, écrivain, Représentant du comté de Beauville.

Recettes : Moyen d'éteindre le feu promptement. — Comment on évite les progrès du feu, quand il a pris aux vêtements des femmes et des enfants.

CAUSERIE AGRICOLE

L'EXPOSITION PROVINCIALE.

(Suite).

Les semoirs étaient, comme par le passé, peu nombreux sur le terrain de l'exhibition. Ces utiles instruments font leur chemin avec difficulté dans notre culture canadienne. Leur utilité est pourtant incontestable tant pour la rapidité que pour la perfection du travail. Cependant nous ne pouvons douter qu'avant longtemps les semoirs prendront une place importante dans notre matériel agricole.

Laissons seulement à l'opinion publique le temps de se familiariser avec l'idée des ensemencements mécaniques. Les semoirs sont d'introduction si récente dans notre culture que nous ne sommes pas encore trop surpris du peu de faveur qu'ils ont obtenu jusqu'à présent. En attendant, il est de notre devoir d'appeler l'attention des cultivateurs sur

les avantages des semoirs mécaniques.

L'invention des semoirs a été commandée par la rareté et le haut prix de la main-d'œuvre ; par la nécessité d'apporter plus de régularité dans la distribution et le recouvrement des grains ; et par l'obligation où se trouvent tous les cultivateurs d'exécuter les semis avec rapidité. Nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que les semoirs exhibés cette année remplissent parfaitement ces conditions et plusieurs autres encore. Cette conviction, nous ne la devons pas à ce que nous avons vu sur le terrain de l'exhibition puisque aucun essai de ces instruments n'a été fait. Mais nous les avons vus fonctionner dans plusieurs circonstances et toujours à la satisfaction des connaisseurs.

Les inventeurs de ces semoirs ont prouvé en maintes occasions que leurs semoirs possèdent les avantages suivants : 1o. ils peuvent fonctionner avec facilité et en exécutant un travail parfait dans toute espèce de terrain ; 2o. ils peuvent faire un semis parfait même dans les terrains durs par la sécheresse ; 3o. ils économisent sur les frais de préparation du sol, puisqu'ils épargnent les hersages et les roulages que l'on est obligé de faire dans les semis à la volée ; 4o. ils font l'ouvrage avec une grande rapidité : en une journée de dix heures, ils ensemencent, hersent et roulent une étendue moyenne de douze arpents ; 5o. ils économisent sur la quantité des graines de semences : l'économie est d'environ un tiers de la quantité de semences employée dans le semis à la volée, et cela se conçoit, puisque les graines sont toutes enterrées et toutes placées à la profondeur la plus convenable pour qu'elles puissent germer ; 6o. toutes choses étant égales d'ailleurs, la végétation et la maturation des plantes est plus régulière, aucune n'étant retardée dans sa germination ; 7o. le produit des plantes est plus élevé, quoiqu'il y ait eu diminution d'un tiers sur la quantité de semences, parce que rien dans l'exécution des travaux ne s'oppose à leur libre végétation.

Tous ces avantages sont possédés surtout par le semoir